

Décision n° 2012-1548
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 décembre 2012
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Prosodie
(numéro court)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Prosodie (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 05-1861 en date du 20 juillet 2005) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2012-0710 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 juin 2012 attribuant des ressources en numérotation à la société Prosodie ;

Vu les demandes de la société Prosodie, en date des 12 et 20 novembre 2012, reçues les 13 et 20 novembre 2012, sollicitant la restitution d'un numéro de la forme 3BPQ ;

Vu les réponses de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date des 16 et 20 novembre 2012 ;

Après en avoir délibéré le 4 décembre 2012 ;

Décide :

Article 1 - La décision n° 12-0710 en date du 5 juin 2012 susvisée attribuant le numéro 3928 à la société Prosodie (Siren : 411 393 218) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Prosodie.

Fait à Paris, le 4 décembre 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI